

18 - 07/05/2024 MISE EN PLACE ET REALISATION DE SPECTACLES PYROTECHNIQUES (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 18
---	---	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : MISE EN PLACE ET REALISATION DE SPECTACLES PYROTECHNIQUES

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché passé en appel d'offres ouvert pour la mise en place et réalisation de spectacles pyrotechniques, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25/04/2024 et a retenu le candidat "SAS PYRAGRIC INDUSTRIE" (69140 RILLEUX LA PAPE). Les prestations feront l'objet de bons de commande pour un montant annuel total minimum de 35 000,00 euros HT et maximum de 67 000,00 euros HT. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Trois reconductions tacites de 12 mois sont prévues. La durée maximale du contrat est de 48 mois.
--------------------	--

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 07/05/2024.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

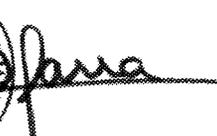
Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 15/05/2024

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

Le Maire,

Antoine PARRA.





REÇU EN PREFECTURE

Le 15/05/2024

Application agréée F. lequité.com

99_RU-065-21660000-20240507-DEC18_24050